



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS EN OCCITANIE

10 ANS DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les PAPI en Occitanie

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil opérationnel pour gérer le risque inondation à l'échelle d'un bassin versant. C'est une démarche portée par une collectivité territoriale et financée en partie par l'État.

L'Occitanie est particulièrement concernée par le risque inondation : 1,6 million de personnes habitent en zone inondable par débordement de cours d'eau.



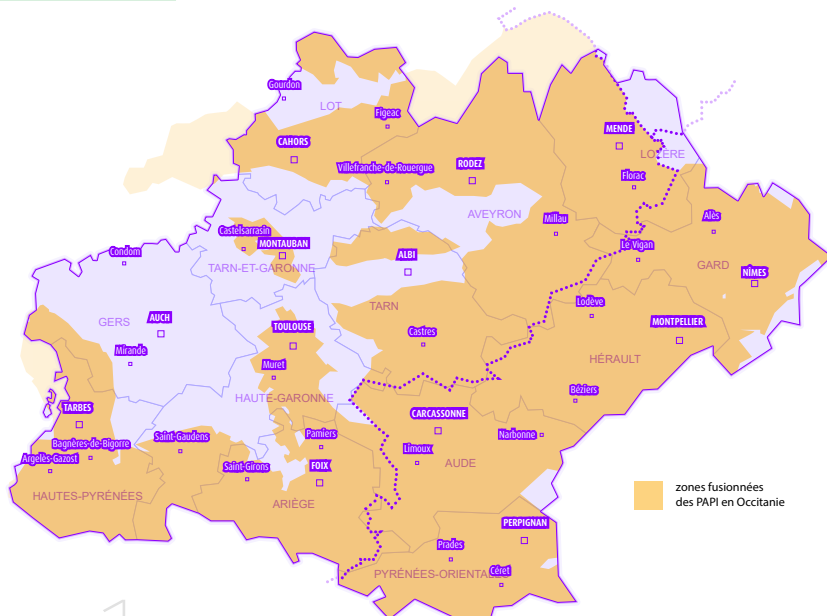
Carte des enveloppes approchées
des inondations potentielles (EAIP)



Carte des zones fusionnées des PAPI en Occitanie

La couverture de la région Occitanie
par des PAPI s'est fortement étendue au
cours des dernières années.

PLUS DE 30 DÉMARCHES EN COURS



Le fonds de prévention pour les risques naturels majeurs

Le fonds de prévention pour les risques naturels majeurs (FPRNM ou fonds Barnier) permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Il peut être mobilisé par les collectivités territoriales dans le cadre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations.

En Occitanie, près de 80 % du montant du fonds géré par l'État est alloué aux PAPI.

L'État est le principal co-financeur des démarches PAPI. Il finance en moyenne 40% du montant total des actions.

16 M€ pour les PAPI en 2023

Entre 2014 et 2023, 904 opérations ont été accompagnées financièrement par l'intermédiaire de la DREAL Occitanie, pour un montant total de plus de 107 M€. Le nombre d'opérations est en hausse. Il passe de 38 en 2014 à 102 en 2023.

Les montants alloués chaque année aux PAPI dans la région sont en constante augmentation, passant de 5,2 M€ en 2014 à 16 M€ en 2023. Ces besoins devraient s'amplifier pour s'adapter aux événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents dûs au changement climatique.

Des besoins différenciés selon les territoires

Les départements d'Occitanie sont plus ou moins concernés par le risque d'inondation. Les départements littoraux, sujets aux épisodes de pluies intenses (épisodes méditerranéens), sont les plus touchés et les mieux couverts par des PAPI.

Le Gard représente à lui seul près de 50 % des montants alloués par l'État sur ces programmes, contre 17 % pour l'Hérault et 13 % pour l'Aude.

La répartition géographique des montants alloués révèle une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque département et proportionnée aux enjeux de la région Occitanie.

ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DU GARD

Avec six démarches en cours, le département est quasi-intégralement couvert par des PAPI. La topographie (zones en plaine et en vallée), la densité du réseau hydrographique et l'urbanisation croissante qui contribue à l'imperméabilisation des sols constituent autant de facteurs qui expliquent la grande vulnérabilité du Gard au risque d'inondation, dans un contexte de dérèglement climatique.

Répartition des montants alloués, en pourcentage, par département, sur la période 2014-2023

Carte de la répartition du Fonds Barnier, par département (en pourcentage)

Gard :	47,9%
Hérault :	16,8%
Aude :	12,8%
Hautes-Pyrénées :	8,2%
Pyrénées-Orientales :	6,3%
Lot :	4,3%
Ariège :	1,2%
Aveyron :	0,9%
Haute-Garonne :	0,7%
Tarn :	0,7%
Tarn-et-Garonne :	0,3%
Lozère :	0,1%



Les types d'opérations financées

L'État finance différents types d'opérations dans les PAPI.

- Les études, premières étapes de la démarche, comprennent des analyses approfondies des risques ou de la vulnérabilité du territoire. Elles sont nécessaires afin de pouvoir agir efficacement.
- L'animation couvre les activités de coordination, de gestion de projet et de suivi par les équipes sur le terrain et auprès des élus locaux.
- La sensibilisation, principalement auprès du grand public, des scolaires et des élus, est essentielle dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques contre les inondations. Il s'agit d'informer la population sur les risques d'inondation, les mesures préventives et les comportements à adopter en cas de crues.
- Les travaux englobent la mise en place concrète des infrastructures et des aménagements nécessaires à la prévention ou à la protection contre les inondations : travaux d'aménagements hydrauliques, construction de digues ou reméandrage de cours d'eau.

La réduction de la vulnérabilité du bâti, axe majeur des PAPI, est en plein essor. L'État fi-

nance notamment des diagnostics et des travaux de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation chez les particuliers. Il s'agit par exemple d'installer des batardeaux au niveau des portes, pour éviter que l'eau n'entre dans les habitations. L'État a investi pour cela 8,6 M€ entre 2014 et 2023.

La contribution du Fonds Barnier au bénéfice des PAPI sur la période 2014-2023 s'élève à 107 M€ :

- 72,8 M€ pour les travaux
- 24 M€ pour les études
- 5 M€ pour l'animation territoriale
- 4 M€ pour la sensibilisation

Répartition du Fonds Barnier par type d'opération, en pourcentage du montant global

Travaux	68,7%
Études	22,8%
Animation	4,6%
Sensibilisation	3,9%

L'État mobilisé pour accompagner les collectivités

L'État agit aux côtés des collectivités depuis de nombreuses années pour protéger les personnes et les biens face aux inondations. La DREAL Occitanie joue un rôle clé en tant que service instructeur et garant du soutien financier des PAPI.

Tous les services de l'État, DREAL Occitanie et directions départementales des territoires et de la mer (DDT-M), se mobilisent auprès des préfètes et des préfets de département pour accompagner les collectivités à s'adapter aux effets du changement climatique.

Pour en savoir plus :



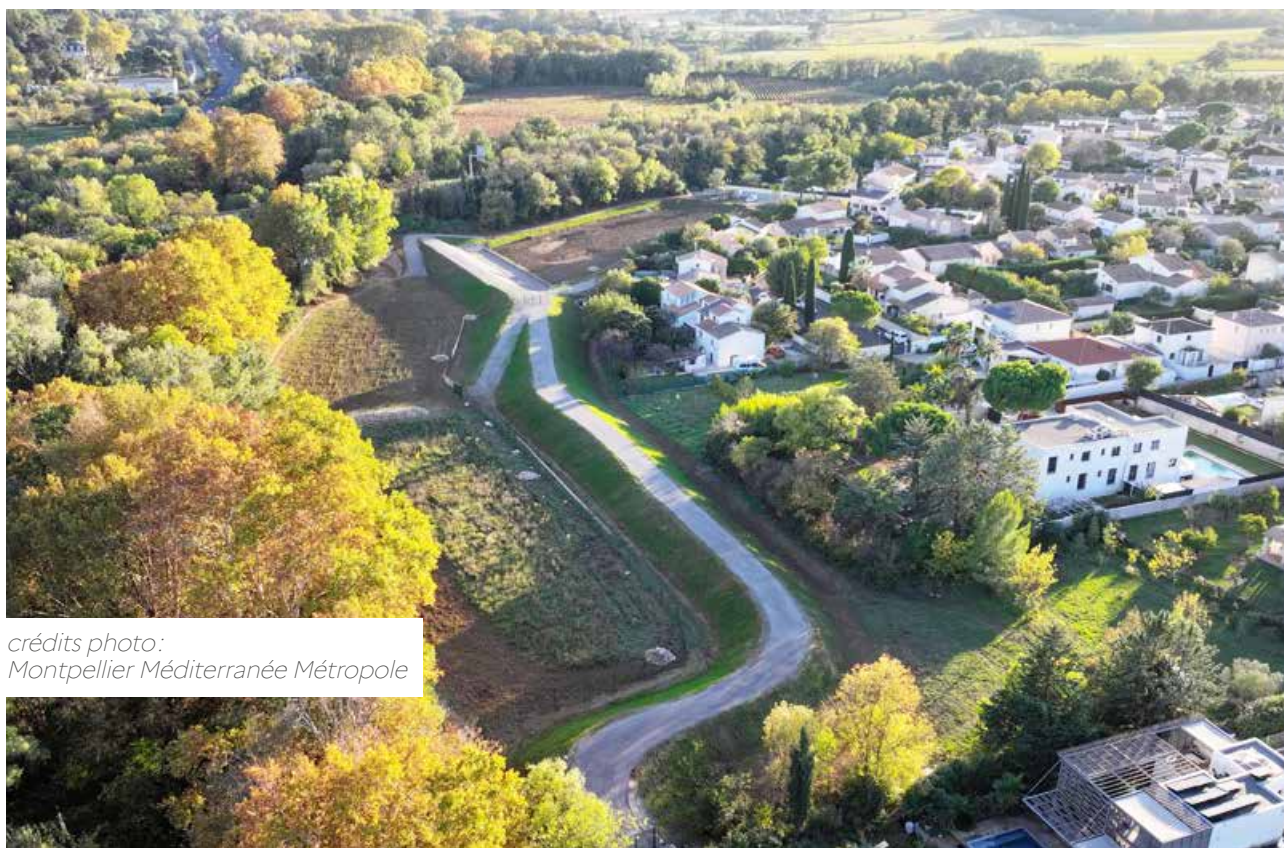
LE RÔLE DE LA DREAL OCCITANIE

Sous l'égide du préfet de Région, la DREAL Occitanie, service du ministère en charge de la Transition écologique, instruit les PAPI. En lien avec les DDT-M, la DREAL évalue la pertinence des projets et leur éligibilité aux règles de financement du fonds de prévention pour les risques naturels majeurs, dont elle assure la gestion.

Exemple récent de réalisation

La digue de Juvignac (Hérault)

La digue de protection de la Mosson à Juvignac a été inaugurée en novembre 2023. Les travaux, qui permettent de protéger 215 personnes dans le quartier de la Plaine, font suite à la crue qui a dramatiquement frappé la commune de Juvignac en octobre 2014. Ils ont pu être financés dans le cadre du PAPI Lez-Mosson.



crédits photo :
Montpellier Méditerranée Métropole